

COMMUNE DE SAINT-MAIXANT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 Juin, le Conseil Municipal de Saint-Maixant s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. GAZZIERO Lucien, Maire.

Date de convocation

05 Juin 2019.

Présents (10)

M. GAZZIERO Lucien, Maire.

Mrs BALANS Christian, BERNADET Alain, PONCHATEAU Charles ; Mmes LAGARDE Anita, BANOS Catherine, Adjoints.

Mmes GAURY Angélique, SERVAND Roseline ; Mrs DULUC Gérard, VIGNES Jean-Louis.

Pouvoirs (02)

Mme ZAÏRI-AMARAL Virginie à M. VIGNES Jean-Louis ;

M. MEUNIE Jean-Christophe à M. BALANS Christian.

Absents excusés (03)

Mmes CHARDONNET Fabienne, LE LAGADEC Magali ; M. MONIER Pascal.

Absents (04)

Mmes FABEIRO Nathalie, BELLOC Laure ; Mrs ARDURAT Bruno, DUSSOULIER Alain.

Secrétaire de séance élu

M. DULUC Gérard.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2019

Le compte rendu est adopté.

2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DIA.33438.19.A0012- VENTE REBEYROLLE / PICHARD

- Bien : Maison située sur un terrain de 2 325,00 m².
- Adresse : 128, Route de Gascogne 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AN 105).
- Propriétaire : M. REBEYROLLE Régis.
- Prix : 150 000,00 €.

La CdC du Sud Gironde a renoncé à son droit de préemption urbain sur ces biens.

3. HEURES COMPLEMENTAIRES DU PERSONNEL

M. BALANS informe le Conseil que le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes au mois de Mai 2019 :

- Mme DUPA Isabelle, du Mercredi 08/05 au Vendredi 31/05 : 40H ;
- Mme LE DANVIC Céline, du Mercredi 08/05 au Vendredi 31/05 : 22H ;
- Mme Laetitia VERGNÉ, du Mercredi 08/05 au Vendredi 31/05 : 36H.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** M. le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de l'agent.

4. FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) 2019

M. le Maire fait part au Conseil des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière du vote du Budget Primitif 2019.

Après concertation avec l'ensemble des Maires du Canton de l'Entre-Deux-Mers, le montant de l'enveloppe attribuée à la Commune de Saint-Maixant par les deux Conseillers Départementaux est de 21 243,00 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
TRACTEUR - HT	59 000,00 €	FDAEC 2019	21 243,00 €
EPAREUSE - HT	38 300,00 €	AUTOFINANCEMENT	95 517,00 €
TOTAL - HT	97 300,00 €	TOTAL	116 760,00 €
TVA - 20 %	19 460,00 €		
TOTAL - TTC	116 760,00 €		

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de réaliser l'opération suivante en 2019 : achat d'un tracteur et d'une épareuse ;
- **Demande** au Département de la Gironde de lui attribuer une subvention de 21.243,00 € au titre du FDAEC 2019.

M BERNADET indique que les devis sont à l'étude.

5. EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE L'ECOLE EN 2019 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour l'achat d'un équipement informatique pour l'école en 2019.

Cet équipement comprend un vidéoprojecteur, un tableau blanc interactif et un ordinateur portable ;

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
VPI + TBI + Ord. portable	2 568,00 €	Département 33	1 027,20 €
TVA - 20 %	513,60 €	Autofinancement	2 054,40 €
TOTAL - TTC	3 081,60 €	TOTAL	3 081,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'achat d'un vidéoprojecteur, d'un tableau blanc numérique interactif et d'un ordinateur portable pour un montant total de 2 568 € HT, soit 3 081,60 € TTC ;
- **Sollicite** une subvention auprès du Département de la Gironde au titre de l'enseignement du premier degré ;
- **Donne** à M. le Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

6. AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

6-1.- Aménagements de sécurité. Demande de subvention au titre du produit des amendes de police

M. le Maire indique au Conseil que le Département de la Gironde est susceptible de subventionner les travaux d'aménagements de sécurité qui seront effectués dans le cadre de l'aménagement de la traversée du bourg. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Aménagements de sécurité	68 992,50 €	Produit des amendes de police 2019	8 000,00 €
TVA - 20 %	13 798,50 €	Autofinancement	74 791,00 €
TOTAL - TTC	82 791,00 €	TOTAL	82 791,00 €

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide**, dans le cadre des travaux de l'aménagement de la traversée du bourg, de réaliser les aménagements de sécurité tels que décrits dans le DQE ci-joint ;
- **Sollicite** une subvention auprès du Département de la Gironde au titre de la répartition du produit des amendes de police ;
- **Donne** à M. le Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

6-2. Demande de subvention pour les travaux de bordures caniveaux et assainissement pluvial

M. le Maire indique au Conseil que le Département de la Gironde est susceptible de subventionner les travaux de bordures caniveaux et assainissement pluvial qui seront effectués dans le cadre de l'aménagement de la traversée du bourg.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux AC - Réhabilitation	169 940,00 €	Département 33	30 000,00 €
TVA - 20 %	33 988,00 €	Autofinancement	173 928,00 €
TOTAL - TTC	203 928,00 €	TOTAL	203 928,00 €

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de réaliser les travaux de bordures caniveaux et assainissement pluvial tels que décrits dans le DQE ci-joint ;
- **Sollicite** une subvention auprès du Département de la Gironde ;
- **Donne** à M. le Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

7. TRAVAUX

M. BERNADET

7-1. Travaux réalisés :

Les nuages acoustiques ont été installés à l'école.

Les combles de la mairie ont été isolés dans le cadre de l'opération COCON 33.

Le miroir a été installé tourne-à-gauche au niveau du CARREFOUR CONTACT.

Une glissière bois a été installée au lieu-dit Bernille et la glissière métallique a été réparée allée de la Sérénité.

7-2. Travaux à venir

Les travaux d'entretien de la voirie 2019 vont bientôt démarrer.

Le plateau route du bas va être réalisé prochainement.

Le déplacement du Point d'Apport Volontaire au niveau des terrains de pétanque est encore à l'étude avec le SICTOM.

7.3- Travaux en cours

L'enfouissement des réseaux continue (entreprise SOBECA).

Aménagement de la traversée du bourg : l'ouverture de plis aura lieu le jeudi 13 Juin à 10H00.

8. RAPPORT DES COMMISSIONS, SYNDICATS ET COMMUNAUTE DE COMMUNES

8-1. Commission cantine

8-1-1. Journée d'information INTERBIO AQUITAINE

Mme LAGARDE

Le 27 mai 2019, Mmes LAGARDE et REGLAIN ont assisté à une journée d'information à Savignac. Celle-ci était organisée par INTERBIO AQUITAINE (Association Interprofessionnelle Bio Régionale), dont les objectifs sont de développer la filière biologique et d'introduire des produits biologiques dans la restauration collective en Nouvelle-Aquitaine.

La loi EGALIM (applicable depuis avril 2019) impose désormais l'introduction de 50 % de produits de qualité d'origine labellisés dont 20 % issus de l'agriculture biologique (ou en conversion) à l'horizon 2022.

Cette rencontre a permis d'échanger avec d'autres professionnels.

8-1-2. Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)

Mme LAGARDE

Le PMS est un référentiel des protocoles réglementaires qui doivent être appliqués en cuisine et mis à disposition des services sanitaires. Cet outil est obligatoire et a été demandé lors des dernières inspections (notamment celle du 2 juin 2017). Il est réalisé par Mmes LAGARDE et REGLAIN. Débuté en septembre 2018, le PMS se trouve désormais dans sa phase finale. Il sera présenté aux agents cet été et devrait être applicable dès la rentrée 2019/2020.

8-1-3. Impayés

M. DULUC

Au dernier pointage, il reste une famille avec des impayés pour une somme totale de 171,60 € (3 dernières périodes de facturation non réglées), à laquelle il faut rajouter 83,20 € (dernière période à régler au plus tard le 24 juin 2019).

8-1-4. Fonctionnement de la restauration scolaire à la rentrée 2019/2020

M. DULUC

Afin d'optimiser les commandes, M. DULUC propose que la réservation des repas se fassent au mois et non plus à la semaine (comme actuellement) à compter de la rentrée scolaire 2019/2020. De plus, il propose de limiter le nombre de repas exceptionnel à 1 par mois et par famille. Enfin, il propose que les repas réservés mais non consommés ne soient remboursés que sur présentation d'un justificatif médical dans les 48 H suivant le jour de l'absence. Le conseil donne son accord.

8-1-5. Prix des repas à la rentrée 2019/2020

Le conseil décide de fixer le prix du repas à 2,80 € pour les enfants et 5,60 € pour les adultes à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

8-2. SISS

M BERNADET

Le dernier comité syndical a eu lieu le mardi 21 mai dernier.

A la rentrée scolaire 2019/2020, toutes les inscriptions au transport scolaire devront se faire sur internet.

Pour les ayants droits (plus de 3 kms de l'établissement scolaire), la participation familiale aux transports scolaires est proportionnée au revenu des familles sur la base des quotients familiaux.

Pour les non ayants droits (moins de 3 kms de l'établissement scolaire), la participation familiale aux transports scolaires est fixée à 195 €. Par rapport à l'année scolaire 2018/2019, cela représente une augmentation de 40 € pour les collégiens et une augmentation de 175 € pour les écoliers.

En ce qui concerne les écoliers et au vu de l'augmentation du tarif, la mairie va faire un sondage auprès des familles pour savoir si elles comptent utiliser le bus l'année prochaine. Si ce n'est pas le cas, la commune demandera au SISS de ne plus organiser de transport scolaire pour l'école.

8-3. Commission Communication, Journal, Associations, Malagar, Bibliothèque, Jeunesse

Mme BANOS

Le dimanche 13 octobre 2019, le Centre François Mauriac de Malagar organisera trois courses autour du Domaine de Malagar au profit de la lutte contre le cancer. Une information sera diffusée dans le journal de la commune. Si besoin, la commune pourra fournir des barrières.

8-4. Commission finances

Vu le Budget Primitif 2019 de la Commune ;

M. le Maire propose au Conseil d'autoriser la décision modificative n° 2 suivante :

DÉSIGNATION	Diminution sur crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2138/041 : Autres constructions		1 800,00 €
D 2151/041 : Réseaux de voirie		8 200,00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		10 000,00 €
R 2031/041 : Frais d'études		10 000,00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		10 000,00 €

Cette décision modificative permettra d'intégrer les études du Tourne à Gauche aux travaux de ce dernier. La commune pourra ainsi récupérer la TVA de ces études en 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** la décision modificative n°2 ;

9. QUESTIONS DIVERSES.

9-2. Demande de subvention de la section des Jeunes sapeurs-pompiers de Langon – Saint Macaire

Vu la demande présentée par la Section des jeunes sapeurs-pompiers de Langon-Saint Macaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer une subvention de 100,00 € à la Section des jeunes sapeurs-pompiers de Langon-Saint Macaire en 2019 ;
- **Décide** que le versement sera effectué après réception par la mairie du bilan moral et financier de l'association ;
- **Décide** d'inscrire cette somme au compte 6574 du budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22H55

Tableau des signatures – Conseil Municipal du 11 juin 2019

M. GAZZIERO Lucien, Maire.	M. DUSSOULIER Alain, CM.
M. BALANS Christian, 1^{er} Adjoint. <i>Pouvoir de M. MEUNIE Jean-Christophe</i>	Mme LE LAGADEC Magali, CM.
M. BERNADET Alain, 2^e Adjoint.	Mme GAURY Angélique, CM.
M. PONCHATEAU Charles, 3^e Adjoint.	Mme FABEIRO Nathalie, CM.
Mme LAGARDE Anita, 4^e Adjointe.	Mme BELLOC Laure, CM.
Mme BANOS Catherine, 5^e Adjointe.	M. VIGNES Jean-Louis, CM. <i>Pouvoir de Mme ZAÏRI-AMARAL Virginie.</i>
Mme SERVAND Roseline, CM.	M. ARDURAT Bruno, CM.
M. DULUC Gérard, CM.	Mme ZAÏRI-AMARAL Virginie, CM. <i>Pouvoir à M. VIGNES Jean-Louis.</i>
M. MONIER Pascal, CM.	M. MEUNIE Jean-Christophe, CM. <i>Pouvoir à M. BALANS Christian.</i>
Mme CHARDONNET Fabienne, CM.	